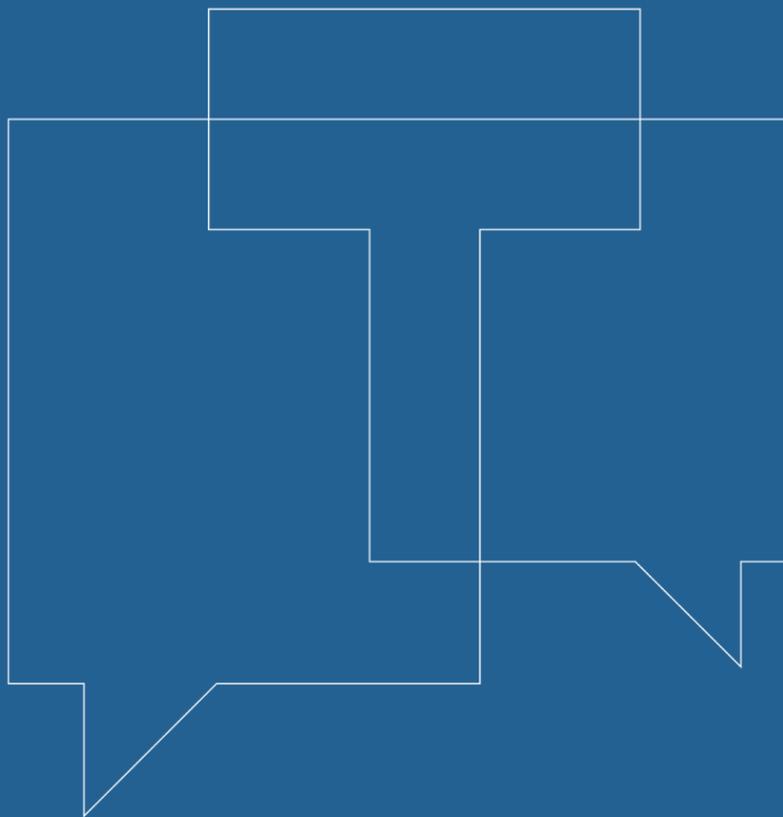


COMPTE RENDU DE RENCONTRE

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

28 mars 2024



Préparé pour :



TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

1	ACCUEIL DES MEMBRES	2
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
3	VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU	2
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT	2
5	VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2023	2
6	VALIDATION DU CALENDRIER 2024.....	3
7	ACTIONS DE SUIVI.....	3
7.1	SENSIBILISATION AUX TRANSPORTEURS	3
7.2	DÉTAILS SUR LA GESTION DES FONDS RÉSIDUELS À L'ISSU DES 30 ANS	4
8	ÉPISODE D'ODEURS – TRAVAUX CORRECTIFS & PRÉVENTIFS	5
9	TRAVAUX EN COURS ET À VENIR	7
10	TRAVAUX USINES DE GNR ET BIOMÉTHANISATION	9
11	REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT	11
12	REGISTRE DES PLAINTES.....	12
13	DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE	12

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des présences
- Annexe 2 : Ordre du jour
- Annexe 3 : Présentation visuelle



1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2024. Puis, il présente une nouvelle membre au Comité, Mme France Veillette, qui représente la Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption (CARA).

Il propose de faire un tour de table afin que tous les membres du Comité, de WM et de Transfert puissent se présenter.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au LET de Sainte-Sophie, remercie les membres de longue date pour leur participation assidue.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

L'ordre du jour est adopté et figure à l'annexe 2.

3 VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande si le Comité valide le compte rendu de la dernière rencontre. Le compte rendu est validé par les membres.

M. Desnoyers remercie les membres d'avoir approuvé le compte rendu en avance, car ils ont été en mesure de l'intégrer dans leurs rapports de 2023.

4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE CONTACT

M. Desnoyers indique que, conformément à la procédure habituelle, un résumé de la dernière réunion a été publié dans le journal *Le Contact de chez nous*. M. Craft rappelle que l'information pour inviter les gens à rejoindre le Comité est présente de façon systématique. M. Desnoyers ajoute que les gens sont référés au site Web pour avoir plus d'informations, et que s'ils en veulent plus, ses coordonnées y sont également.

5 VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2023

M. Craft informe le comité que le rapport annuel leur sera envoyé par courriel pour validation dans les prochains jours. Les membres auront deux semaines pour faire parvenir leur commentaire. Un communiqué sera par la suite produit pour la diffusion du rapport.



6 VALIDATION DU CALENDRIER 2024

M. Craft présente le calendrier thématique annuel. Il rappelle que les thématiques sont déterminées selon le REIMR et qu'elles sont équilibrées au travers des rencontres. Il fait remarquer que le point traitant des travaux des usines de GNR et de biométhanisation sera désormais abordé à chaque rencontre. Un point sur le suivi des odeurs a également été ajouté à cette première rencontre. Une présentation d'Énergir est prévue pour la troisième rencontre, mais il reste à vérifier si un membre de leur équipe sera disponible. M. Craft rappelle ensuite que la visite du site aura lieu à la rencontre de juin pour profiter de la clarté, et que celle-ci sera à 18h00.

7 ACTIONS DE SUIVI

7.1 SENSIBILISATION AUX TRANSPORTEURS

Utilisation des freins et chemins préférentiels

M. Desnoyers explique que de la sensibilisation aux chauffeurs est faite à la balance de façon périodique. Cependant, puisque les transporteurs sont souvent issus de sous-traitance, les règles d'accès (port du casque, vitesse, etc.) doivent couramment être rappelées. Elles sont également jointes aux documents de facturation pour les clients afin qu'ils reçoivent l'information. Finalement, elles sont dites verbalement pour l'utilisation de freins moteurs.

Il résume ensuite les chemins à privilégier pour accéder au site. Il indique qu'il faut répéter ces consignes assez souvent à cause du roulement élevé des chauffeurs :

- Via A15, sortie route 158 vers l'est, jusqu'au chemin Val des Lacs à droite.
- Via A640, sortie route 337 vers le nord jusqu'à la route 335 à gauche, montée Laramée à droite, rang du Trait Carré à gauche, Montée Morel à droite jusqu'à la 1^{re} Rue à gauche.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Je n'ai pas vraiment remarqué d'amélioration au niveau des freins moteurs, car le trafic général en soi est très bruyant.	M. Desnoyers affirme que s'ils peuvent minimiser leur impact, ils vont le faire. Il ajoute que les freins moteurs ne sont pas libellés dans les règles d'accès, mais que cela pourrait être fait, si nécessaire.



Il est possible qu'il y ait plus de trafic à Sainte-Anne-des-Plaines, car les travaux (voiries) ont recommencé.	
---	--

7.2 DÉTAILS SUR LA GESTION DES FONDS RÉSIDUELS À L'ISSU DES 30 ANS

M. Camara rappelle le fonctionnement du fonds de post-fermeture, expliquant que WM doit retenir un montant sur chaque tonne qui entre dans le site. Chaque année, ils remettent un rapport détaillant le montant total selon les tonnes reçues, et ce montant est mis en fiducie au nom du ministère. Le ministère va ensuite comparer les montants accumulés aux prévisions de coûts en période de fermeture pour adapter le taux chargé par tonne. Il ajoute que ce montant sert exclusivement pour la restauration 30 ans après la fermeture du site. Il affirme que les 30 ans sont simplement la période minimale pour utiliser les fonds, et que celle-ci peut donc s'échelonner sur plus de 30 ans. Par conséquent, s'il reste des fonds après 30 ans, ils servent au ministère au niveau des suivis, et que ces montants demeurent la propriété du gouvernement. M. Camara précise qu'aucun site n'est fermé depuis 30 ans au Québec.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
S'il reste des fonds, ils sont donc la propriété du ministère?	M. Camara confirme que oui.
Est-il possible qu'il n'ait pas assez d'argent pour couvrir les coûts pendant 30 ans?	M. Camara explique qu'ils refont les calculs à chaque demande de CA pour s'assurer de l'exactitude du montant et qu'une extrapolation est ensuite effectuée. Selon le tonnage estimé pour Sainte-Sophie, ce sont 35 millions qui doivent être cotisés. S'ils se rendent compte que ça prend plus (par exemple dû à l'inflation), ils s'ajustent en conséquence.
Il y a donc une marge sur les 30 ans?	M. Camara répond que oui. M. Craft ajoute que ces montants sont cotisés dans plusieurs secteurs d'activité pour éviter les sites orphelins.



8 ÉPISODE D'ODEURS – TRAVAUX CORRECTIFS & PRÉVENTIFS

M. Desnoyers annonce que ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour, car il a été jugé pertinent en raison des derniers événements. Il explique que, depuis la dernière rencontre, de fortes odeurs ont dépassé les limites du site, étant dues à plusieurs facteurs, tels que la température, la séquence des cellules d'enfouissement, le devancement des travaux à cause de l'affaissement d'une cellule, etc. Il annonce cependant que le problème est réglé depuis les dernières semaines.

M. Camara ajoute que, depuis janvier, ils ont mis les bouchées doubles et plusieurs travaux ont été faits, notamment le forage de puits verticaux qui n'avaient pas encore l'élévation totale (ils étaient à 25 mètres au lieu de 32 mètres). Au total, en deux semaines, la compagnie de forage a effectué 11 forages verticaux. Ensuite, 4 tranchées de 500 mètres ont été faites avec l'entrepreneur GNP, pour pallier la situation.

M. Craft propose ensuite d'ajouter ce suivi dans la section des travaux.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Était-ce un accident?	M. Desnoyers explique que c'était plutôt un concours de circonstances. Plusieurs facteurs ont causé que le réseau ne soit pas assez efficace pour tout l'enfouissement, ce pour quoi ils ont dû devancer les travaux.
Les journalistes n'ont jamais rappelé.	M. Desnoyers affirme qu'ils ont émis un avis d'odeur le plus rapidement possible lorsqu'ils ont entendu que certains secteurs se demandaient d'où provenaient les odeurs. Ils ont donc communiqué avec les villes pour les rassurer et confirmer qu'ils travaillaient aux mesures correctives.
Y a-t-il des systèmes de gestion d'odeur?	M. Desnoyers confirme qu'il y a un système de captation, mais que celui-ci a eu une petite défaillance pendant l'hiver, maintenant réglée. Il ajoute que le gaz est capté aussitôt qu'il est produit et qu'ils réussissent également à revaloriser le biogaz.



Sachant que les travaux des puits verticaux ont été faits avant d'atteindre le 32 mètres, est-ce qu'il va y avoir des impacts quand vous allez vouloir ajouter des déchets?	M. Desnoyers répond qu'ils vont devoir rehausser les puits au fur et à mesure. M. Camara ajoute qu'un conduit principal temporaire pour capter le biogaz a également été installé.
Les travaux sont-ils terminés?	M. Camara répond que oui.
Avez-vous augmenté votre captation de biogaz depuis les travaux?	M. Desnoyers répond que les données le confirment.
Allez-vous devoir faire des travaux en avance comme ceux-ci pour les prochaines cellules?	M. Camara répond qu'ils ont appris de leurs erreurs et qu'ils ont un plan pour modifier la séquence et adapter les cellules à la captation. M. Desnoyers ajoute que la stratégie est de finaliser complètement des zones au lieu d'en ouvrir de nouvelles et d'être plus exposé.
Est-ce que les odeurs proviennent seulement du biogaz?	M. Desnoyers répond que oui pour les odeurs perceptibles, mais qu'il peut y avoir d'autres sources plus à proximité, telles que les déchets et le lixiviat. Néanmoins, ces types d'odeurs sont rarement perceptibles à l'extérieur des limites du site.
À quelle date la problématique a-t-elle été réglée?	M. Desnoyers répond que c'était en début mars, mais que l'avis d'odeurs est toujours en cours. Il risque d'être retiré très prochainement. Il ajoute qu'un des premiers signalements était au mois de décembre, et d'autres ont été reçus en janvier. Le fait d'avoir entamé les travaux rapidement a grandement aidé.
Est-ce que le fait qu'il y a eu moins de neige a eu un effet sur les odeurs?	M. Desnoyers répond que c'est plus le fait qu'il y a eu moins de gel qui a eu un impact. Mais ce sont surtout la grande superficie ouverte ainsi que le chevauchement de cellules ayant condamné certains puits plus tôt que prévu qui ont été problématiques.
Est-ce que le chevauchement a déchiré la membrane?	M. Desnoyers explique qu'il n'y avait pas de membrane et que le chevauchement était prévu. C'est l'affaissement plus important de la cellule qui a rendu inefficaces certains puits de façon prématurée.



Qu'est-ce qui a fait en sorte que la superficie ouverte était plus grande?	M. Desnoyers répond que c'était dû au plan de séquençage et à des questions de géologie et de stabilité. Il explique que pour être stables, ils ne pouvaient pas se rendre à l'élévation finale, et ainsi fermer cette cellule avant d'en ouvrir une autre.
Où percevait-on les odeurs?	M. Desnoyers répond qu'il y avait certainement un corridor préférentiel vers Saint-Janvier. Les gens de Sainte-Sophie ont plus ou moins été impactés.

Action de suivi

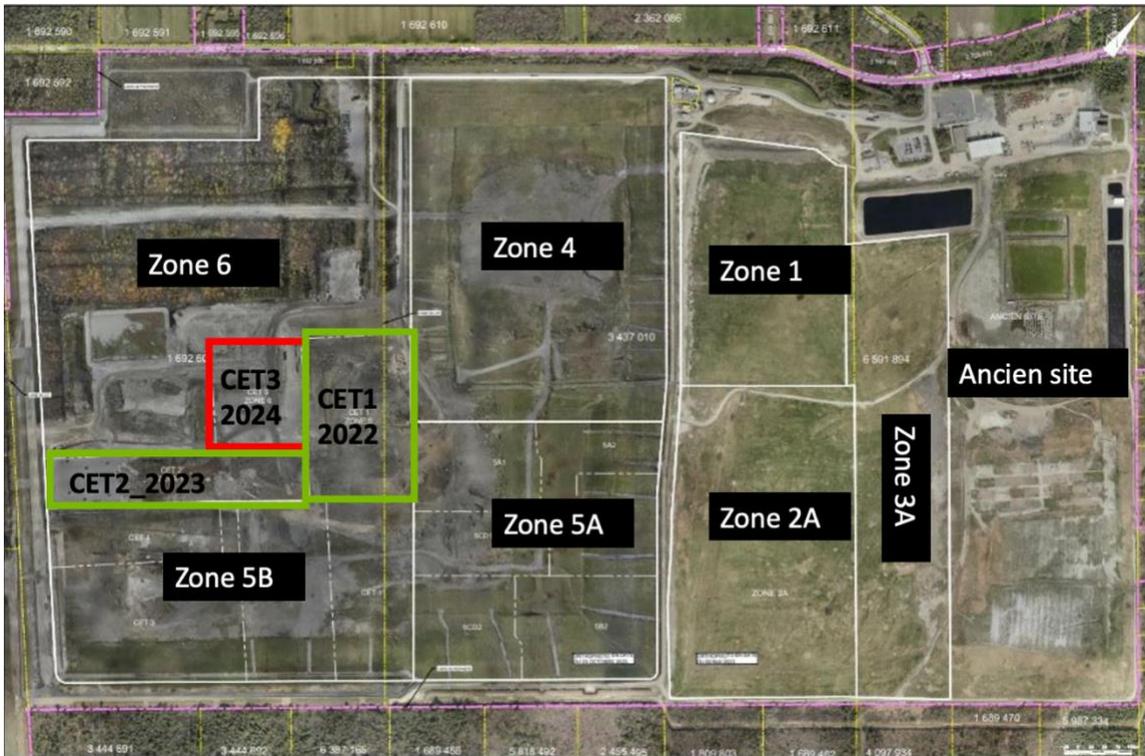
1. Faire le suivi des odeurs dans la section travaux

9 TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

M. Camara présente les travaux en cours et à venir en 2024 :

- Travaux de captation de biogaz en parallèle de l'excavation
- Excavation de la nouvelle cellule de 3,4 hectares (fin janvier à début mars)
 - Sable (82000 m³) sera valorisé à 100% au niveau de la fermeture des cellules.
 - Argile (9800 m³) sera utilisée pour des mesures opérationnelles, dont le recouvrement temporaire
- Construction de la CET 3, avec mise en service prévue en 2025. Pompage et gestion de l'eau en continu (mi-avril à septembre)
- Recouvrement final de 6 hectares : fermeture d'une bonne partie de l'ouest, de la pente du côté sud et du toit de la zone 5B.
- Recouvrement temporaire d'un hectare.





M. Camara explique que la CET 1, ouverte en 2022, était la cellule dont les odeurs de gaz provenaient, car elle chevauchait la zone 5B. Ensuite, ils ont mis environ deux niveaux de déchets dans la CET 2 seulement pour assurer une stabilité et imperméabiliser pour ainsi éviter le gel. Il précise qu’il y a environ 30 hectares de superficie ouverte en ce moment. Il ajoute que lorsque le recouvrement final de CET 1 et 2 sera terminé, ils vont entamer CET 3. M. Desnoyers clarifie que c’est la CET 1 qui est en services présentement, car ils ne pouvaient pas terminer la zone 5B pour des raisons de stabilité et d’élévation. La zone 5B est l’une des plus profondes, une gestion est donc nécessaire afin d’éviter un décrochage.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
Allez-vous devoir faire ces travaux pour toutes les prochaines cellules?	M. Camara répond que non, car ils vont changer le design afin d’améliorer la séquence.
Que voulez-vous dire par le décrochage des déchets?	M. Desnoyers explique qu’un facteur de risques de décrochage des déchets lors de catastrophe (par exemple un tremblement de terre) est calculé. Il n’y a pas vraiment de risque réel que ce

	scénario arrive, mais il n’y a pas d’improvisation lors de la conception des cellules et des mesures préventives sont appliquées.
Utilisez-vous des membranes pour le recouvrement temporaire?	M. Camara répond qu’avant ils utilisaient de l’argile, mais qu’ils ont maintenant un nouveau système pour améliorer la captation de biogaz. Le recouvrement temporaire signifie qu’ils vont retourner faire le recouvrement final éventuellement, mais qu’ils se sont concentrés à fermer la zone de façon provisoire pour accélérer le processus.
Qu’est-ce qui empêche le gaz de remonter dans les zones qui ne sont pas fermées?	M. Camara explique qu’il y a un système de captation en dessous de la membrane.
Prenez-vous un matériel différent pour faire le recouvrement temporaire?	M. Camara répond que c’est une membrane semblable au recouvrement final, mais moins épaisse. M. Desnoyers ajoute qu’ils ciblent des secteurs dont ils n’ont pas l’intention de retourner avant 1 an minimum pour les recouvrir temporairement afin de maximiser la captation de gaz et limiter les eaux usées.
INTERVENTION 2	
Serait-il possible d’avoir un plan actualisé du site?	M. Desnoyers propose d’attendre l’arrivée du beau temps pour avoir une meilleure photo du terrain. Les plans devraient être prêts à la prochaine rencontre.

Action de suivi

2. Fournir un plan actualisé du site lorsque possible

10 TRAVAUX USINES DE GNR ET BIOMÉTHANISATION

M. Desnoyers explique que les travaux de l’usine de GNR avancent bien. L’installation des pieux pour les fondations devrait se terminer à la fin avril, car il y a eu quelques contraintes qui ont mené à des modifications (remplissage en béton de certains pieux pour une meilleure stabilité). Le coffrage devrait donc débuter en mai et ils devraient être en mesure de voir un bâtiment au mois de juin.



En ce qui concerne l'usine de biométhanisation, M. Desnoyers explique qu'ils sont toujours à l'étape de la planche à dessin. Environ 30% de l'ingénierie a été complétée, le minimum requis pour une demande de CA, dont le dépôt est prévu à la fin du mois d'avril. L'objectif est toujours de débiter la construction au printemps 2025. Il rappelle que c'est un projet qui servira à la gestion de matières organiques, complètement distinct de l'usine de GNR. M. Desnoyers ajoute que l'usine de GNR est la solution retenue par WM pour faire partie du CA qui demande une solution, peu importe le type de projet, pour revaloriser 100% du biogaz produit au site. Il affirme que l'usine de biométhanisation est complémentaire.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
INTERVENTION 1	
De quelle hauteur sera l'usine de GNR?	M. Desnoyers répond qu'elle devrait être de la même hauteur que le garage, soit environ X.
Les pieux sont-ils posés directement sur le roc?	M. Desnoyers répond que oui, et que le bâtiment sera posé sur les pieux.
Quand est prévue l'entrée en service de l'usine de GNR?	M. Desnoyers répond qu'elle est prévue au milieu de 2025.
Entre-temps, utilisez-vous la torchère pour brûler le biogaz?	M. Desnoyers répond qu'ils avaient précédemment une entente avec l'usine Rolland, mais que celle-ci s'est terminée en 2023 et qu'ils utilisent la torchère depuis.
L'usine Rolland ne prend plus du tout de biogaz?	M. Desnoyers répond que WM était prête à en fournir jusqu'à la construction de l'usine de GNR, mais qu'ils n'ont eu aucun retour suite à la fin de l'entente.
Que font-ils présentement?	M. Desnoyers répond qu'il ne le sait pas, car ils n'ont pas eu de contact depuis.
INTERVENTION 2	
Quels seraient les intrants de l'usine de biométhanisation?	M. Desnoyers répond que ce sont des matières organiques provenant des marchés industriel et commercial.



11 REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

M. Desnoyers rappelle que chaque lieu d'enfouissement technique au Québec est tenu de verser des redevances pour chaque tonne enfouie (montant fixé par le ministère). Cette obligation réglementaire vise à réduire les quantités de matières résiduelles éliminées et rendre les filières de valorisation plus compétitives.

Plus précisément, les redevances permettent notamment de financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion de matières résiduelles.
- Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), qui vise à soutenir financièrement la mise en place d'infrastructures et l'achat d'équipements de collecte.

Tous les exploitants doivent percevoir les redevances pour chaque tonne reçue au site. Chaque trimestre, le montant perçu de la redevance par le site récepteur doit être versé au ministère. Les redevances sont ensuite redistribuées par prorata selon la performance des municipalités en matière de récupération et valorisation. Les revenus perçus sont versés au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

La redevance est indexée annuellement de 2\$ la tonne pour maintenant s'établir à 32\$. Le ministère a aussi ajouté une redevance de 10,66\$ la tonne, soit du 1/3 de la redevance sur les déchets, pour les matériaux de recouvrement alternatif comme les briques, et les copeaux de bois. Les sols de recouvrement journalier sont désormais inclus, mais seront régis par la nouvelle plateforme de Traces Québec. Ces redevances ont pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce Traces Québec qui va gérer la redevance de 10,66\$?	M. Desnoyers répond que oui pour les sols, et que WM se charge du reste.
Est-ce que Traces Québec est en mesure de tracer tous les générateurs de sols contaminés?	M. Desnoyers répond que c'est l'objectif. Ultiment, ils veulent éviter les dépôts clandestins. Au final, plus de surveillance sera probablement nécessaire, mais ils sont confiants que la redevance permettra de mettre en place des mesures en conséquence.
D'où proviennent les générateurs de sols contaminés?	M. Desnoyers répond que cela peut être un individu ou une organisation qui a un projet d'excavation avec des sols



	contaminés. Ils recherchent à prioriser le centre de traitement pour des usages autres que l'enfouissement.
--	---

12 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers annonce qu'il n'y a pas eu de signalement de camionnage depuis la dernière rencontre. Au niveau des odeurs, il réitère qu'il y avait une plainte généralisée due aux travaux en décembre et janvier. Ils ont directement contacté des représentants de la ville de Sainte-Sophie afin de discuter du plan d'action de contrôle des odeurs afin qu'ils puissent répondre à leurs citoyens.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Il y a une bonne présence policière sur la route.	M. Desnoyers confirme que leur présence aide à contrôler le camionnage.

13 DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

M. Desnoyers remercie les membres pour leur présence et mentionne que la prochaine réunion aura lieu le 20 juin 2024 à 18h, rencontre qui se fera entièrement dans l'autobus en raison de la visite de site. Il rappelle que le rapport annuel sera envoyé aux membres dans les prochains jours.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Doit-on apporter de l'équipement pour la visite?	M. Desnoyers répond qu'ils vont le fournir, mais de ne pas oublier de mettre des souliers fermés.

M. Craft souhaite Joyeuses Pâques à tous. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 08.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu

